

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>ts</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>ts</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES . . . . . 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus
6 41	1 14	6 6	6 19	6 41	1 14	6 6	6 19	4 49	11 11	5 25	5 37	5 40	9 11	2 30	2 37	7 48	11 41	5 18	5 25	7 48	11 41	5 18	5 25

Cahors, le 1<sup>er</sup> Octobre.

## L'ÉLECTION DES DEUX-SÈVRES

L'élection législative qui vient d'avoir lieu dans les Deux-Sèvres a provoqué les commentaires les plus opposés. A entendre le raisonnement des journaux monarchistes, les 37,000 suffrages réunis par M. Aymé de la Chevrelière sont autant d'adhésions au manifeste du Comte de Paris, le candidat de la droite ayant pris soin de déclarer qu'il partageait absolument les idées du chef de la maison d'Orléans. Bien que ce candidat ait été battu, les journaux dont nous parlons paraissent aussi satisfaits que s'il avait remporté une victoire éclatante. Quant aux journaux républicains qui avaient à annoncer un succès peu imprévu et nullement extraordinaire, ils se sont empressés, pour la plupart, de triompher immodestement. La République qui eût été sans doute en péril si un candidat monarchiste avait été élu dans les Deux-Sèvres, est sortie triomphante de cette lutte décisive. Elle doit son salut à la « concentration » qui s'est opérée sur le nom d'un candidat radical, M. Goirand, lequel a réuni 39,000 suffrages.

En présence de ces exagérations, il n'est pas inutile de rappeler que l'élection partielle des Deux-Sèvres n'avait peut-être point toute l'importance que lui attribuaient, après coup, certains journaux républicains ou monarchistes.

Il s'agissait de remplacer un député républicain décédé, et c'est un député républicain plus accentué, il est vrai, qui a été élu dimanche. Ce qui est incontestable, c'est que les positions sont restées à peu

près les mêmes qu'en 1885, à cette exception près, que les abstentions ont été plus nombreuses, et que le candidat monarchiste a perdu, par suite, 5,000 voix depuis deux ans. Il paraît que la lecture du manifeste de M. le Comte de Paris n'a pas suffi à faire sortir de leur indifférence les monarchistes pourtant très convaincus du département des Deux-Sèvres. Quant à M. Goirand, un peu de modestie ne nuirait pas à son médiocre triomphe.

Lui aussi, il est en retard de plusieurs milliers de voix sur les républicains élus en octobre 1885. S'il y a une conclusion à tirer d'une lutte électorale aussi peu agitée, c'est que les républicains ont été fort mal inspirés de choisir dans ce département un radical pour les représenter. C'est pour cette seule raison que la différence entre les voix des deux candidats est aussi peu sensible.

Nous attendons nos contradicteurs à la nouvelle épreuve qui se présentera dans le département de l'Orne, prépare aujourd'hui par des députés monarchistes, mais qui se sont déclarés simplement conservateurs au scrutin de 1885. Nous verrons bien si M. Christophle, candidat républicain modéré, ne remporte pas une victoire plus éclatante que celle de M. Goirand.

Lorsqu'un candidat de cette nuance politique brigue les suffrages d'un département, il a d'ordinaire la bonne fortune de ne pas trouver de concurrents dans une élection partielle. Le cas s'est produit dans le Pas-de-Calais et dans l'Aveyron, où MM. Ribot et Rodat ont été élus par toutes les voix républicaines auxquelles sont venues s'ajouter celles d'un grand nombre de conservateurs. En attendant l'expérience qui aura lieu dans l'Orne, le 16 octobre,

— Laisse-toi conduire par moi, dit Julian; je suis fort, ne crains pas de l'appuyer; je viens de voir luire la lumière d'un fanal; quelques instants encore, et nous serons sauvés.

— Il est trop tard ! murmura Bernardo d'une voix étouffée; mes forces m'abandonnent, je n'y vois plus; on nous cherche, la frégate s'approche; abandonne-moi, sauve-toi, laisse-moi mourir.

— J'ai juré de vivre ou de mourir avec toi, dit Julian avec âme; ce serment je le tiendrai ! Bernardo ne répondit pas; deux ou trois minutes s'éconclèrent.

D'un côté, la frégate revenait sur ses pas, embardant à droite et à gauche, à la recherche des fugitifs.

De l'autre, l'embarcation du brick s'avancait à force de rames, faisant luire à son arrière, comme une rayonnante étoile, la lueur brillante de son fanal.

Tout à coup, la main de Bernardo glissa sur l'épaule de Julian.

— Adieu ! adieu ! murmura le jeune homme. Une lame passa sur sa tête; il coula.

— Oh ! mon seul ami ! s'écria-t-il avec désespoir.

Il jeta à travers l'espace un de ces cris particuliers aux marins, et qui, comme ceux des montagnards, s'entendent à des distances énormes, au-dessus des sifflements de la tempête, et il plongea à l'endroit même où Bernardo avait coulé.

Deux fois, Julian revint sur le sommet des lames, ramenant son ami.

Mais celui-ci, à demi-asphyxié, n'avait plus conscience de ses actes, poussé par l'instinct de la

conservation, il s'était cramponné au jeune homme, dont il paralysait, sans le savoir, les mouvements.

Julian reparut une troisième fois.

Il jeta un cri strident de désespoir et d'appel, et coula sans doute pour ne plus reparaitre cette fois, car ses forces étaient complètement épuisées.

Mais, au même instant, le canot apparut, un homme plongea, se glissa sous les deux corps entrelacés, les souleva jusqu'au sommet des lames où des bras les saisirent et les hissèrent, complètement évanouis dans l'embarcation du brick.

Le fanal fut aussitôt éteint, et le canot demeura immobile, perdu dans les ténèbres.

La frégate passa presque à la ranger sans l'apercevoir, tant la nuit était sombre, et s'enfonça de nouveau dans l'obscurité où elle disparut.

Dix minutes plus tard, les deux fugitifs, toujours évanouis, étaient hissés à bord du brick qui orientait immédiatement ses voiles, et mettait le cap sur la Terre-de-Feu.

Après trois heures de recherches vaines, la frégate reprit sa route.

Deux actes de décès furent dressés par le commissaire, signés par le commandant et l'état-major, constatant que deux transportés nommés Julian d'Hirigoyen et Bernardo Zaméta, tombés accidentellement à la mer, par le travers du cap Vert, pendant la nuit, s'étaient noyés sans qu'il fût possible de les sauver à cause de l'état de la mer et l'obscurité d'une nuit sans lune.

Cependant les deux fugitifs, dont on dressait ainsi les actes de décès, étaient sauvés.

Ils étaient complètement remis de leurs rudes émotions et faisaient gaiement route vers le cap

## L'INCIDENT DE LA FRONTIÈRE

M. Flourens a entretenu ses collègues de l'incident de Raon-les-Laux : il leur a rendu compte du court entretien qu'il a eu avec M. le comte de Munster, à l'occasion de la réception hebdomadaire du mercredi.

Il a ajouté que le dossier de l'affaire avait été expédié à Berlin, par courrier spécial et que, d'après les derniers avis reçus d'Allemagne, le parquet de Colmar n'avait pas encore terminé son enquête.

**La cause de l'incident.** — Sur la frontière, on attribue l'attentat de Kauffmann à des jalousies de chasseurs et de gardes forestiers à propos du gibier. D'autres veulent y voir des affaires de femmes.

**La préméditation établie.** — On a télégraphié au parquet de Colmar que l'assassinat de M. Erignon et de M. Wangen avait été opéré avec préméditation, car il est avéré, par la déposition de trente témoins, qu'il s'est écoulé un laps de temps de vingt minutes entre le moment où M. Lebègue et ses invités ont débouché de dessous bois sur la route forestière française et le moment où Kauffmann a tiré sur les chasseurs qui, par la façon dont ils marchaient en biais, offraient bien plus de surface au tireur et lui facilitaient la misérable besogne pour laquelle il avait été désigné.

Pour terminer, on m'affirme que Kauffmann n'aurait rien dit en arrivant à Schirmeck. Il a été dénoncé, dès qu'on a su ce qui s'était passé, par un aubergiste d'origine française qui, de par la délimitation de la frontière, se trouve avoir son auberge en Allemagne et le jardin de la dite auberge en France.

Or cet aubergiste aurait déclaré que Linhdorff et Kauffmann, ivres depuis le commencement de la semaine auraient avoué, le soir du crime que l'on savait depuis le matin, qu'une chasse avait lieu sur la frontière, qu'on connaissait très bien les personnes de la région qui avaient été invitées et qu'ils avaient parlé entre eux de démolir quelques Français avant de rentrer à Saverne.

A Nancy, la surexcitation commence à se calmer.

**Entrevue diplomatique.** — Le comte Herbert de Bismarck a promis toute satisfaction à

Horn, à bord du brick la *Leona*.

Au lever du soleil, les deux resuscités s'élançèrent sur le pont et interrogèrent avidement l'espace.

La mer était libre de toute voile, d'un point de l'horizon à l'autre.

Julian poussa un soupir de joie, presque de bonheur.

— Libre ! je suis libre ! s'écria-t-il avec un accent impossible à traduire, je reviendrai en France un jour, et alors !

Il n'acheva pas, sa tête tomba pensive sur sa poitrine, et il s'abîma complètement dans le monde de réflexions qui tourbillonnaient dans son cerveau.

Quant à Bernardo, il jouissait avec délice de cette vie qu'il avait failli perdre, et jurait dans son cœur une reconnaissance et un dévouement de seide à cet ami, qui avait si généreusement fait le sacrifice de sa vie pour sauver la sienne.

## DEUXIÈME PARTIE

### LES FAUVES DES SAVANES

CE QUE C'ÉTAIENT QUE L'HÔTEL DE LA PROVIDENCE ET MAÎTRE LAFRAMBOISE, SON PROPRIÉTAIRE.

C'était dans les Montagnes Rocheuses, vers la fin de l'année 1865.

La saison froide s'annonçait.

Tous les matins, depuis quelques jours, la gelée pénétrait le sol jusqu'à deux et même trois pouces de profondeur.

Les coyottes affamées et errant par bandes nom-

41 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

## LE TRANSPORTÉ

XII

COMMENT JULIAN ET SON AMI QUITTÈRENT LA BELLONE SANS PRENDRE CONGÉ

La frégate, presque perdue dans les ténèbres, s'estompa de nouveau en une silhouette sombre sur le ciel un peu éclairci par l'approche du lever de la lune.

Il était évident qu'on s'était aperçu à bord de la *Bellone* de la disparition des deux transportés.

On les cherchait.

Bernardo reprit la nage.

— Approchons-nous ? demanda le jeune homme d'une voix haletante.

— Je l'ignore, répondit Julian; je ne vois rien encore; courage, mon Bernardo, pose ta main sur mon épaule, cela te reposera.

Le jeune homme essaya d'obéir, mais il ne réussit pas.

Julian plongea, se glissa sous le corps de son ami, le souleva et posa lui-même la main inerte du jeune homme sur son épaule.



M. de Raindre, si l'enquête allemande confirme l'enquête française.

**A Berlin.** — L'empereur a l'intention de prendre l'initiative d'une générosité en faveur des victimes de Kauffmann.

Raon-l'Etape, 28 septembre,

L'état de M. Wangen est aussi satisfaisant que possible. Aucune complication ne s'est produite; toutefois la guérison sera longue.

Le malade ne pourra pas être transporté à Nancy avant quatre à cinq semaines; mais les médecins ont donné l'assurance aux parents de M. Wangen que l'amputation de la jambe ne serait pas nécessaire.

Voici les paroles que M. Lebègue a prononcées sur la tombe de M. Brignon, au cimetière de Raon-lès-Laux :

Un bien triste et lamentable événement, que nous déplorons tous, vient de jeter la consternation dans nos villages de la frontière et dans toute la contrée.

Un enfant de la France, un honnête ouvrier, travailleur et loyal, vient de tomber sur le sol de la Patrie, frappé par une balle étrangère.

Que la vive sympathie de toute une population émue et celle de toutes les personnes des environs, qui honorent cette triste cérémonie par leur présence, et que nous remercions du plus profond de notre cœur, soient un adoucissement à la douleur de sa veuve, à celle de ses quatre enfants !

Au nom de vos amis, adieu, cher et regretté Brignon !

Au nom de la population, une fois encore, adieu !

\*\*\*

Dans un entretien avec M. Lebègue, propriétaire des chasses, M. Flourens a exprimé l'espoir de voir l'affaire de Raon réglée à la satisfaction de la France.

Il craint, toutefois, que l'indemnité accordée soit minime.

Une dépêche adressée de Berlin au *Figaro* assure que des négociations sont entamées entre la France et l'Allemagne pour amener une amélioration dans les relations de la frontière.

**L'affaire Schnobelé fils.** — Le tribunal a condamné le fils Schnobelé, à 3 semaines de prison et 20 marks d'amende. Le jeune potache a enfin reconnu ses torts à l'audience, aussi la détention préventive sera-t-elle déduite du temps de l'emprisonnement.

**Le budget de l'instruction publique.**

La commission du budget, continuant l'examen du budget de l'instruction publique, a consacré toute sa séance à l'examen d'un chapitre: celui des lycées nationaux de garçons.

Elle a effectué sur ce chapitre des réductions jusqu'à concurrence d'un million et le chapitre se trouve réduit à 6 millions 189,000 francs. Ce crédit ne représentera pas la dépense totale des lycées, qui est beaucoup plus considérable, mais la différence entre la dépense totale et le produit de la rétribution payée par les familles. C'est, en somme, la subvention attribuée par l'Etat aux lycées.

La commission a d'abord, par 5 voix contre 4 supprimé totalement les boursiers des lycées, ce qui correspond à une réduction de 200,000 francs.

Le ministre et le rapporteur sont opposés à cette suppression immédiate et totale; ils sont d'accord pour proposer la suppression progressive, après entente avec les municipalités et les autorités ecclésiastiques pour faire faire les servi-

breuses, troublaient le silence des nuits par leurs glapissements, que répercutaient avec un accent railleur les échos des mornes.

Une forêt épaisse, à peine sillonnée çà et là par quelques sentes de bêtes fauves, s'étendait sur toute une large vallée, puis escaladait les pentes abruptes de hautes montagnes, dont les sommets chenus et couverts de neiges éternelles fermaient l'horizon de toutes parts.

Cette forêt était formée par une seule essence d'arbres géants, véritables merveilles de la création végétale, et appartenant à la famille des cyprès, que les savants désignent sous le nom de *sequoia gigantea*.

Ces arbres acquièrent dans ces régions des proportions si colossales qu'elles dépassent toutes les limites rationnelles, si bien que les premiers voyageurs qui les signalèrent furent presque taxés de mensonge.

Plusieurs cours d'eau se précipitent des montagnes, se creusent un lit à travers cette forêt, qu'ils traversent en faisant les plus capricieux détours.

Sur la rive gauche de l'un de ces cours d'eau, plus large et plus profond que les autres, et très poissonneux, au centre d'une vaste clairière, s'élevait, à l'époque où recommence notre histoire, une maisonnette construite en rondins, comme en bâtissent d'ordinaire les chasseurs et coureurs des bois de ces contrées sauvages, soit pour hiverner, soit pour s'abriter pendant la saison des grandes chasses.

Cette maison, plus régulièrement construite qu'on ne le fait d'ordinaire dans ces parages, percée de fenêtres garnies de solides volets, et élevée d'un étage, n'avait jamais eu cette destination,

ce de l'enseignement religieux par le clergé paroissial.

Pour toutes les autres décisions que nous allons faire connaître, l'accord est complet entre le ministre, le rapporteur et la commission.

La commission a supprimé dans les lycées les chaires de mathématiques spéciales qui comptent moins de cinq élèves; elle a supprimé également les divisions qui ont moins de vingt élèves. Ce qui produit une économie totale de 255,000 fr.

Elle a décidé la suppression du censeur dans les lycées ayant moins de cent cinquante élèves et son remplacement par un surveillant général; ainsi que la suppression du commis d'économat. Il résulte de là une économie de 85,000 fr.

La commission a examiné ensuite la question des frais d'études et de pension. Adoptant le principe de l'augmentation proposée par le ministre, mais réduisant les chiffres de ce dernier elle a élevé ces frais de 2 1/2 0/0 environ de la totalité du produit.

Pour Paris l'augmentation sera :

De 25 à 40 francs pour les externes ;

De 40 à 60 francs pour les demi-pensionnaires ;

De 60 à 80 francs pour les pensionnaires ;

Pour les lycées de province, l'augmentation sera moindre de moitié.

Cette augmentation produira pour toute la France un supplément de 470,000 fr.

On a décidé de maintenir la fourniture des livres par les lycées aux internes; mais la commission a réduit la dépense de 300,000 francs pour corriger les abus signalés.

Elle a, en outre, approuvé l'idée du ministre de confier à l'assemblée des professeurs le soin de reviser tous les cinq ans la liste des ouvrages classiques exigés, de manière à éviter les dépenses résultant de trop fréquents changements d'éditions.

Le chapitre des remises de frais d'études, qui était de 1,350,000 francs, a été ramené à 1 million, des abus ayant été signalés dans l'allocation de ces remises.

En outre, ces remises ont été transformées en bourses.

Ces bourses n'auront qu'une durée d'une année, comme les remises; mais, tandis que ces remises pouvaient être renouvelées d'année en année par simple décision ministérielle, les bourses nouvelles ne pourront être transformées en bourses permanentes que si le bénéficiaire passe avec succès les épreuves du concours, ce qui se produit déjà pour les autres bourses existantes.

La commission a réduit de moitié le crédit de 25,000 fr. affecté aux dépenses du concours général des lycées de Paris et des départements, comme indication de son vœu de voir restreindre ce concours aux classes supérieures, c'est-à-dire à la rhétorique, la philosophie et les mathématiques spéciales. Elle préférerait même voir le conseil supérieur se prononcer pour la suppression totale de ce concours, dont l'utilité est contestée sérieusement.

Signalons la création d'un second poste d'inspecteur des économats.

Une autre décision intéressante a été prise; la commission a alloué un supplément de crédit de 160,000 francs pour continuer en 1888 la

Elle était la propriété d'un spéculateur canadien, qui en avait fait une auberge destinée à héberger et abriter les peu nombreux voyageurs qui se rendaient soit en Californie, soit dans l'Utah, ou revenaient de ces deux pays pour rentrer dans l'intérieur des Etats-Unis par le Nébraska.

Cette maison était placée au centre d'un groupe d'une vingtaine de ces cyprès dont nous avons parlé, et dont le plus élevé avait cent soixante-huit mètres de haut et trente-trois mètres soixante-dix centimètres de circonférence à la base.

Les autres variaient entre cent et quatre-vingt-douze mètres de hauteur.

Un de ces conifères géants, dont tout l'intérieur était creux et qui ne semblait pas s'en porter plus mal pour cela, servait d'écurie à l'auberge et pouvait contenir une douzaine de chevaux fort à l'aise.

Une porte surmontée d'une fenêtre en forme d'œil-de-bœuf avait été adaptée fort adroitement à cette écurie d'un nouveau genre, et la fermait hermétiquement pendant la nuit.

Rien de pittoresque et de saisissant comme l'aspect de cette maisonnette pygmée, abritée et comme blottie au milieu de ces géants de la création qui la protégeaient superbement de leur puissante et immense ramure.

Le jour où recommence notre récit, vers sept heures du soir, trois hommes étaient assis autour d'une table dans la grande salle de l'auberge, servant à la fois de cuisine, de *bar-room* et de salle à manger.

Un grand feu flambait dans la cheminée, portes et fenêtres étaient closes à cause du froid piquant du dehors.

péréquation du traitement des professeurs des lycées.

En vertu d'une décision prise l'année dernière, on a établi une nouvelle classification des professeurs. Les classes ne seront plus afférentes désormais à la résidence; elles seront personnelles et seront déterminées par les grades universitaires, la durée du service et la valeur personnelle des professeurs. Il y aura six classes de ce genre.

Pour opérer la péréquation des traitements résultant de cette nouvelle mesure il faudra 640,000 francs; on a décidé, en raison des nécessités budgétaires, de répartir l'opération sur quatre exercices. Un premier quart de 160,000 francs a été voté pour l'exercice 1887. C'est le deuxième quart que la commission a voté.

Ajoutons, enfin, que l'on a introduit dans le budget une somme nouvelle de 210,000 francs pour le fonctionnement des nouveaux lycées en construction qui seront achevés en 1888. La somme totale affectée à ce service est de 470,000 francs et correspond à l'ouverture de onze nouveaux lycées.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

**Université.** — M. Glazy, bachelier ès lettres, est nommé maître répétiteur stagiaire au lycée de Cahors, en remplacement de M. Boisserand.

M. Saillard, professeur de cinquième au collège de Figeac, est chargé du cours d'enseignement spécial (lettres) au lycée de Foix.

**Ecole des Arts-et-Métiers.** — M. Savy, notre compatriote, ayant subi avec succès les examens préparatoires à l'école des Arts-et-Métiers d'Aix a été déclaré admissible à cette école.

— Nous relevons encore le nom de M. Mommeja Eugène, qui a été déclaré admissible à l'école d'Aix, à la suite du concours d'admission.

M. Gambetta, père, a passé, jeudi, quelques heures à la gare de Cahors.

**Instruction primaire.** — Par arrêté préfectoral du 30 octobre :

M. Sketin, instituteur au Boulvé est nommé à Belmontet.

M. Vidal, directeur de l'école primaire élémentaire de Bagnac, est nommé directeur de l'école primaire élémentaire de Cahors (vieux palais de justice).

M. Cavanis, instituteur titulaire, délégué à titre provisoire à Belmontet, est nommé instituteur titulaire, délégué à titre provisoire, au Boulvé.

Ces nominations auront leur effet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1887.

**Etablissement des Petits-Carmes.** — La rentrée des élèves des Petits-Carmes, aura lieu, le mercredi soir 5 octobre, pour les pensionnaires et le jeudi matin pour les externes.

Deux lampes à pétrole, posées sur la table, répandaient une lumière claire et un peu crue, qui éclairait toute la salle, faisait briller comme de l'or la batterie de cuisine en cuivre rouge accrochée de chaque côté de la cheminée, donnait des reflets d'argent à la vaisselle placée sur deux dressoirs à la mode normande, aux brocs et aux mesures d'étain disposées en grand nombre sur le comptoir, très long et très large, garni de robinets destinés à verser certaines boissons particulièrement affectionnées par les Américains.

Perrière le comptoir se trouvaient une grande quantité de bouteilles de toutes formes et de toutes couleurs, rangées sur des étagères.

Particularité significative, et qui indiquait suffisamment l'isolement de l'auberge, deux revolvers à six coups et un *bowie-kniff* étaient accrochés au mur, à portée de la main de l'aubergiste quand il servait ses pratiques debout derrière son comptoir.

Sans cette précaution significative et quatre rifles américains accrochés au manteau de la cheminée, on se serait cru dans une auberge de Québec ou de Montréal.

Deux portes, l'une à droite l'autre à gauche, ouvraient sur des chambres particulières.

Au fond, à gauche, un escalier en colimaçon montait à l'étage supérieur.

Le parquet était en bois, et, pour entrer du dehors dans la salle, il fallait monter cinq marches.

Au fond, à droite, une trappe garnie d'un anneau de fer et fermée en ce moment, donnait accès dans une cave assez grande et très profonde, dans laquelle on descendait au moyen d'une échelle.

La messe du Saint-Esprit, sera célébrée le 6 octobre, à 9 heures du matin.

Pendant les vacances, un grand deuil a frappé cette maison. Dieu a rappelé à lui son serviteur, l'abbé Zacharie Garnier. Depuis plus de vingt ans, il faisait le bien dans cet établissement. Il avait su s'attirer tous les cœurs. Il a été pleuré de tous ceux qui l'ont connu. Les regrets que cette mort a laissés, seront toutefois atténués, nous l'espérons, par les brillantes qualités du cœur et de l'esprit de son remplaçant, l'abbé Anselme Valantin, professeur au grand séminaire de Rouen. Il laisse dans la ville qu'il vient de quitter, des souvenirs qui sont impérissables. Sa grande érudition, son intelligente fermeté, sa gracieuse aménité, ne tarderont pas à être appréciés par nous. Elles seront pour les Petits-Carmes un gage de prospérité et de succès. Elles ne feront qu'accroître la confiance et les sympathies dont cet établissement est l'objet.

**Société des Etudes du Lot.** — Les séances hebdomadaires de la *Société des Etudes du Lot* seront reprises lundi prochain, 3 octobre, à 8 h. à l'Hôtel-de-Ville.

**L'Institution Valette**  
(MAISON HENRI IV A CAHORS)

Dans son numéro d'hier, notre confrère du *Réveil du Lot* relève les succès qu'a obtenus l'Institution Valette, à Cahors, pendant l'année scolaire 1886-87. Elle a présenté :

- 1 élève au baccalauréat ès-lettres (1<sup>re</sup> partie).
- 1 élève au brevet de capacité.
- 2 au certificat d'études primaires.
- 2 aux écoles normales primaires.
- 1 à l'école vétérinaire.

Tous ces élèves ont été reçus avec d'excellentes notes. Aussi, nous associons-nous complètement à notre confrère pour reconnaître le mérite de M. Valette, directeur de l'établissement, et tenons-nous à le féliciter de ses succès tout en lui souhaitant de nouveaux pour cette année scolaire. Nos lecteurs savent déjà que la rentrée des cours aura lieu le 4 octobre. Nous tenons principalement à constater que l'Institution Valette obtient des succès non seulement dans l'instruction primaire, mais aussi et surtout dans l'instruction secondaire et dans la préparation à diverses écoles du gouvernement.

**Luzech**

La rentrée des classes, à l'école primaire supérieure, aura lieu, pour les internes, dimanche 2 octobre, et pour les externes, lundi matin, 3 octobre.

**Puy-l'Evêque**

L'école chrétienne communale de Puy-l'Evêque a obtenu, cette année, les résultats suivants:

Ecole d'Arts-et-Métiers d'Aix (examens définitifs).	4
Brevet élémentaire	1
Certificats d'études primaires.	16
Concours musical de Tulle (médaillles de vermeil).	3
Concours de gymnastique de Tulle (médaillles de vermeil).	3
<b>Total</b>	<b>27</b>

Quelques chaises, des bancs et cinq ou six tables complétaient l'ameublement.

Nous ajouterons, pour terminer cette description un peu longue, que les murs étaient garnis de patères de bronze alternant de distance en distance avec sept ou huit tableaux encadrés de noir et garnis d'un verre, sortis des fabriques d'Epinal, outrageusement éblouissants et représentant divers sujets de la première Révolution française; un coucou de la Forêt-Noire était accroché derrière le comptoir.

Les trois hommes, dont nous avons parlé, achevaient de dîner copieusement, comme le prouvaient les reliefs posés près d'eux sur une table.

Ils en étaient au café, qu'ils dégustaient en véritables amateurs, tout en fumant et en causant entre eux.

La conversation avait lieu en français. Ces trois hommes étaient de haute taille, c'étaient presque des géants, musclés et membrés comme des hercules.

Les deux premiers étaient jeunes.

Malgré leur barbe d'un noir de jais, qu'ils portaient entière, et le bistre répandu sur leur visage, ils ne semblaient pas avoir dépassé trente-deux ou trente-trois ans.

Ils portaient le costume des chasseurs des prairies dans toute sa pittoresque rigueur.

De plus, ils étaient armés jusqu'aux dents: revolvers, bowie-kniff, carabines doubles à canons tournants et balles coniques; rien ne leur manquait.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).



**Lacapelle-Marival**

Le *Clairon du Lot* annonce que M. Fraysse, quoique ayant eu le plus de voix au premier tour, retire sa candidature au Conseil général. Cette nouvelle, si elle se confirme, étonnera d'autant plus que M. Laparra, fidèle à la discipline, s'était déjà retiré devant son adversaire républicain.

**Les sauveteurs du Lot.**

Le président de la Société des sauveteurs du Lot, informe les habitants de la ville de Cahors, que la rentrée des cours de gymnastique, d'escrime et d'instruction militaire, aura lieu le dimanche 2 octobre prochain, à 9 heures du matin, dans une des salles de l'ancien Palais de Justice, place des Boucheries. Les pères de famille pourront faire inscrire leurs enfants ce même jour. La rétribution reste fixée à 2 francs par trimestre. La gratuité sera accordée aux familles qui en feront la demande au président.

**Convocations d'électeurs.**

Les électeurs de la commune de Sabadel (Lauzès) sont convoqués pour le dimanche, 9 octobre prochain, à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Ambroise Couderc, décédé.

Les électeurs de la commune de Goujonnac sont convoqués pour le dimanche, 9 octobre prochain, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux pour compléter le Conseil municipal.

**Gourdon**

La modeste élection au conseil d'arrondissement du 2 octobre, prend les proportions d'un véritable événement. MM. Prat et Linol sont en présence et font une consommation énorme de professions de foi. Que serait-ce si s'agissait de conquérir le pouvoir législatif ! Je vous enverrai les résultats du scrutin.

**Montcuq**

**Fête rotive.** — Les fêtes de Montcuq, favorisées par un très beau temps, ont été assez brillantes ; il y a eu beaucoup d'étrangers dans la journée de dimanche. Le bal champêtre, admirablement décoré, a été très animé ; jeunes gens et jeunes filles s'en donnaient à cœur joie, et les danses se sont prolongées jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Les organisateurs de la fête avaient bien fait les choses, tout s'est bien passé, sans le moindre accident désagréable, et à la satisfaction de tous.

M. Béral, sénateur et conseiller général du canton, est arrivé dans la matinée chez M. Valat, maire et conseiller d'arrondissement de Montcuq, où l'a bientôt rejoint M. de Verninac, sénateur. Vers trois heures, les jeunes gens de la ville ont offert un bouquet aux sénateurs qui ont adressé des remerciements chaleureux à la jeunesse et à la population Montcuquoise pour la courtoise et bienveillante réception qui leur était faite.

**Foire du 26 septembre.** — Le champ de foire était soigneusement garni ; les transactions sur les bœufs de travail étaient actives, mais toujours à un bas prix. Les veaux de lait se vendaient de 50 à 60 c. le kilo, poids vif. — Les moutons 65 c. le kilo et les cochons 46 fr. les 50 kilos, poids vif.

La proue donnait une très grande animation à la halle ; il y en avait beaucoup et de très belles ; les marchands étaient nombreux ; toute s'est vendue à un prix suffisamment élevé pour satisfaire les propriétaires qui paraissent contents de cette vente. Voici les prix pratiqués :  
60 à 65 froits au demi kilo 70 à 72 fr.  
70 à 75 — — 59 à 63  
80 à 85 — — 48 à 54  
90 à 95 — — 40 à 44  
110 à 115 — — 24 à 29  
120 à 125 — — 20 à 22

La proue commune se vendait de 21 à 24 fr. les 50 kilos, selon qualité.

Le prunier est appelé à être un des principaux revenus de la propriété dans le canton de Montcuq, où il réussit très bien, sa culture est appelée à prendre un grand développement ; les propriétaires intelligents se disposent à en faire cet hiver de grandes plantations.

**Remonte générale.** — *Dépôt d'Aurillac.* — Le comité d'achat de remonte du dépôt d'Aurillac, se réunira aux localités ci-après désignées :

- 1° A Cahors, le vendredi 14 octobre à 8 heures et demie ;
- 2° A Poy-l'Evêque, le samedi 15 octobre, à 9 heures ;
- 3° A Vayrac, le samedi 22 octobre à 9 h.
- 4° A Gramat, le lundi 24 octobre à 8 heures ;
- 5° A Figeac, le mardi 25 octobre, à 8 heures et demie.

Les certificats d'origine des chevaux devront être présentés au moment de la vente, il en sera

tenu compte dans l'estimation du comité.

Les tournées étant plus particulièrement réservées aux éleveurs, ces derniers sont invités à présenter directement leur produit à la remonte.

**Arrestation.** — La police de notre ville a procédé, ces jours derniers, à l'arrestation d'un précoce malfaiteur, le nommé Jean Moles, originaire de Thédillac, accusé d'avoir volé une montre à un cultivateur du faubourg Saint-Georges. Cet individu, à peine âgé de 19 ans, et qui a déjà deux condamnations à son actif, a été trouvé nanti de la montre volée.

**Les plaintes des Agriculteurs.**

Sous ce titre on lit dans le *Matin* : Les agriculteurs dont la cause est si intéressante, renouvellent en ce moment leurs plaintes, dont nous nous sommes déjà fait l'écho, contre les procédés de l'administration militaire en ce qui concerne les fournitures de l'armée.

Leur premier grief est la préférence accordée aux grains étrangers sur les produits nationaux.

On se plaint de ce que l'administration de la guerre persiste à acheter des avoines exotiques fort inférieures aux avoines françaises, ce dont on peut s'assurer par l'examen des quantités considérables de cette substance qui débarquent journellement dans nos ports.

On se plaint également de la façon dont l'Etat opère ses adjudications. Le même jour et dans chaque chef-lieu de corps d'armée, on procède à l'adjudication des fournitures à faire pour toute l'armée. C'est ainsi que le 23 septembre a eu lieu l'adjudication des fourrages de toute la cavalerie pour l'année courant du 1<sup>er</sup> novembre 1887 au 31 octobre 1888.

De sorte qu'il devient impossible à un agriculteur, quel qu'il soit, de participer seul à une fourniture. L'Etat se met ainsi entre les mains des syndicats.

N'est-il pas temps de mettre un terme à cet état de choses, si préjudiciable aux intérêts d'un pays où la propriété est aussi morcelée qu'en France.

**Un remède contre la fièvre typhoïde**

Le canton de Belvès (Dordogne), est atteint d'une épidémie de fièvre typhoïde, qui depuis assez longtemps déjà émeut la population. A ce propos, la *Semaine religieuse* du diocèse d'Evreux, éprouvé aussi par cette terrible maladie, publie d'un prêtre des environs de Paris la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,  
Je viens d'apprendre que la fièvre typhoïde faisait de grands ravages dans votre pays ; permettez-moi de vous signaler un remède fort primitif d'ailleurs, mais d'une efficacité surprenante.

On fait un grand cataplasme d'oignons crus, bûchés et écrasés, on le place aux pieds du malade de façon qu'ils en soient bien recouverts dessus et dessous. On le retire au bout de sept ou huit heures et la fièvre est conjurée.

Les incrédules seront nombreux sans doute, mais ils se convertiront devant l'étonnante rapidité des résultats.

D'ailleurs, c'est bien un de ces remèdes dont on peut dire : s'il ne fait pas de bien, il ne fera pas de mal.

Recevez... etc. X..., prêtre

Voilà un remède en effet qui est à la portée de tout le monde et, s'il est aussi efficace que le dit la lettre ci-dessus, il vaut bien la peine qu'on l'essaye ; l'expérience n'est pas coûteuse.

**Le calcul des probabilités.**

M. Bertrand, de l'Académie des sciences, termine comme suit une note sur un théorème de calcul des probabilités ; cette conclusion, qui ne laissera pas que d'intéresser, est tout ce que nous en pouvons donner.

Si un joueur possède cinquante louis et en expose un à chaque coup, il peut jouer 250,000 parties avant d'avoir une probabilité égale à 0,92 de se voir ruiné.

Tout est pour le mieux. Si la probabilité calculée croissait trop rapidement, un joueur prudent et bien instruit pourrait renverser les rôles, traiter le banquier comme un adversaire pauvre, que l'on peut ruiner promptement, et chaque jour lui gagner quelques louis sans courir de grands risques.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Exposition internationale de Toulouse**

du 15 mai au 15 octobre 1887.

A l'occasion de cette exposition, il sera délivré les samedis, dimanches et lundis de chaque semaine, jusqu'au 10 octobre, à la gare de Cahors, des billets directs aller et retour, de toutes classes, pour Toulouse, via Montauban aux prix ci-après :

- 1<sup>re</sup> classe, 16 fr. 90.
- 2<sup>e</sup> — 12 fr. 75.
- 3<sup>e</sup> — 9 fr. 30.

Ces billets qui seront valables pour le retour jusqu'au train partant de Toulouse le mardi avant midi, pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

**Le flage de l'huile.**

Par ordre de M. le contre-amiral marquis de Montaignac, président de la Société de secours aux naufragés, le canot de sauvetage de Calais, patron Delanoy, est sorti de mer pour se livrer à des expériences sur l'emploi de l'huile comme calmant pendant les tempêtes. Ces expériences n'ont été concluantes qu'à demi. L'huile répandue sur les vagues autour du navire supprime radicalement, en effet, les grosses lames environnantes, et le bateau n'est plus emporté dans un rayon relativement restreint, mais au delà de la sphère de garantie les vagues deviennent plus furieuses et semblent, en quelque sorte, se rattraper de la contrainte qui leur est imposée près du bateau.

Dans ce cas, si un autre bateau se trouvait à proximité, il aurait tout à craindre. Le canot de sauvetage de Calais a dû supporter ces inconvénients, s'étant écarté de la zone protectrice et ayant cessé de jeter de l'huile pour se sauvegarder.

Un des marins de l'embarcation a été surpris par un coup de vent qui lui a enlevé son aviron, lequel l'a pris à moitié corps et jeté à l'eau. Heureusement, il a pu être sauvé.

**Un peu de patience.** Ceux de nos lecteurs qui n'ont pu avoir, faute d'exemplaires, un Almanach illustré des Pilules Suisses pour 1888, chez leur pharmacien, peuvent se le procurer gratis maintenant.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1887.

- Naissances.**  
Bru, Lucie, rue Nationale.  
Cristiani, Marie, Caserne de Gendarmerie.  
Mailhe, Edgar, rue du Portail-Alban.  
Vidal, Justin, rue de la Halle.  
Izard, Marie, avenue de Toulouse.
- Mariages.**  
Audibert, Jacques, et Sambat, Julie.
- Décès.**  
Pinel, Marie, 75 ans, rue du Bousquet.  
Noël, Joseph, 86 ans, rue Mascoutou.  
Blanc, Henri, 15 ans, rue Donzelle.  
Guiches, Thérèse, 76 ans, rue Brives.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Samedi 1<sup>er</sup> octobre.

**REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DE : LE DEMI MONDE**

Pièce de M. ALEXANDRE DUMAS

M. Delétraz, le directeur des tournées, que le public connaît avantageusement depuis longtemps, a eu l'excellente idée de monter le *Demi-Monde*, que le Théâtre français a repris dernièrement, et de profiter d'un congé de M<sup>lle</sup> JANE MÉA, premier sujet du Théâtre national de l'Odéon, pour venir nous en donner une représentation le 1<sup>er</sup> octobre.

Nous espérons que le public ne manquera pas cette occasion de passer une bonne soirée en écoutant ce chef-d'œuvre d'Alexandre Dumas, qui sera interprété par une excellente troupe, composée d'artistes des principaux Théâtres de Paris, et dont plusieurs ont laissé d'excellents souvenirs parmi nous.

**SUCRAGE DES VENDANGES**

**AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS**

**M. Fournié-Lafage**, épicer, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges. En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

**PLANTATIONS AMÉRICAINES**

M. Bru propriétaire à Lamadeleine PRÈS CAHORS (LOT)

invite les propriétaires viticulteurs, intéressés à la reconstitution de leurs vignes, à venir visiter, avant les vendanges, son vignoble de Lamadeleine, reconstitué par les plants américains, producteurs directs et porte-greffes. Ils pourront se rendre compte de la valeur des différents cépages, soit porte-greffes, soit producteurs directs, de leur adaptation au sol et au climat, et du système de greffe qui réussit le mieux. Ils jugeront également de visu des variétés des hybrides Bochet qui s'acclimatent le mieux à notre région, et de leur rendement si supérieur à nos meilleurs cépages.

**DERNIÈRE HEURE**

Paris, 1<sup>er</sup> octobre, 8 h. matin.

M. le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne, a informé aujourd'hui M. Florens que le gouvernement allemand a décidé spontanément, sans avoir eu encore connaissance de l'enquête française, et sans attendre le résultat des poursuites judiciaires qui suivront leur cours, d'accorder à la veuve Brignon une indemnité pécuniaire, dont le montant sera fixé ultérieurement.

**BOURSE. — Cours du 1<sup>er</sup> octobre.**

3 0/0	81 70
3 0/0 amortissable (ancien)	80 00
3 0/0 id. 1884	85 37
1/2 0/0 ancien	102 40
1/2 0/0 1883	108 20

**Dernier cours du 1<sup>er</sup> octobre.**

Actions Orléans	1,327 50
Actions Lyon	1,256 25
Obligations Orléans 3 0/0	395 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	294 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	349 25

**La seule épreuve concluante**

Pour un produit qui prétend être à juste titre populaire, consiste dans les résultats obtenus ; non pas un bon résultat obtenu par ci par là et publié à grand renfort de réclames, mais des résultats suivis, réguliers, toujours les mêmes, innombrables, obtenus sur des personnes connues, que tout le monde peut consulter. Dans la lettre suivante, petit-fils, grand-mère, voisins, tous font les louanges des Pilules Suisses :

Rehainviller, le 7 août 1887. — J'avais pris inutilement une masse de purgatifs, mais depuis que j'ai eu pris vos Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), les éblouissements disparurent ainsi que la bile qui me chargeait la poitrine ; l'appétit est revenu et avec lui une bonne santé. Ma grand-mère en a éprouvé aussi un grand soulagement contre ses rhumatismes. Des voisins, qui en ont fait usage, s'en sont aussi bien trouvés, et me chargent de vous remercier. Publiez ma lettre.

AUBRY VICTOR. (Sig. 1/2.)

A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

**INJECTION BROU**  
ZANYCSE AMMONIACALE 40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>m</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

**Eviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.**

On se rappelle la brillante saignée du Président Dupin en plein sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avons-nous pas la délicieuse farine de santé REVALESCIERE Du Barry, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses ; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissables par leurs désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire *infaillibles*. »

M. le curé Comparet dit : « Dieu soit béni ! La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête ; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande par la Maison Du Barry et Co, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil. 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes ; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès ; aussi « La REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôt dans cette ville : à Cahors, M. VINEL, droguiste.



Etude de M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors, Cours de la Chartreuse, n<sup>o</sup> 10.

# VENTE

A SUITE DE

## Saisie immobilière

Adjudication fixée au vingt-neuf octobre courant.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Cros, huissier à Castelnau-Montriat, en date du cinq juillet dernier, dénoncé le vingt du même mois de juillet, par exploit de M<sup>e</sup> Laval, huissier à Lauzerte, et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le premier août, volume 118, numéros 13 et 14.

Il a été procédé :

A la requête de dame Basiline Tulle, épouse séparée de biens d'avec le sieur Louis Gausserès, et de ce dernier, agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Cahors ; ladite dame Gausserès, agissant comme héritière bénéficiaire du sieur Hyppolyte-Léonce Tulle, son père, décédé.

Lesquels ont constitué aux fins des présentes M<sup>e</sup> Georges Delbreil, avoué près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant Cours de la Chartreuse, numéro 10.

Sur la tête et au préjudice de Baudel Etienne, journalier et de Marie Dalot, sans profession, mariés, propriétaires, demeurant et domiciliés ensemble à Lauzerte (Tarn-et-Garonne).

A la saisie réelle des biens ci-après désignés.

### Biens saisis :

**Article premier**  
Un bois, sis au lieu de Leygue, formant le numéro 287, section C de la matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance approximative de quatre ares trente centiares, troisième classe, d'un revenu de trente-neuf centimes.

**Article deux**  
Un bois, sis au lieu de Leygue, formant le numéro 277, section C de la matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance approximative de six ares vingt centiares, deuxième classe, d'un revenu de quatre-vingt-trois centimes.

**Article trois**  
Une terre, sise audit lieu de Leygue, formant le numéro 289, dite section C de la matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance de treize ares soixante-dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc vingt-trois centimes.

**Article quatre**  
Un bois, sis audit lieu de Leygue, formant le numéro 290, section C de ladite matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance approximative de quarante-cinq ares cinquante centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quatre francs trente-un centimes.

**Article cinq**  
Une terre, sise au lieu dit de Leygue, formant le numéro 291, section C de ladite matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance approximative d'un are quarante centiares, troisième classe, d'un revenu de vingt-neuf centimes.

**Article six**  
Une friche, sise au même lieu de Leygue, formant le numéro 292, section C de ladite matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance de neuf ares vingt centiares, deuxième classe, d'un revenu de vingt-cinq centimes.

**Article sept**  
Un jardin, sis audit lieu de Leygue, formant le numéro 296, section C de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de trois ares vingt centiares, première classe, d'un revenu de un franc quatre-vingt-quinze centimes.

**Article huit**  
Un sol de maison, grange, four et fournil, étables et écuries, formant le numéro 297, section C de ladite matrice cadastrale, d'une contenance approximative de quatre ares cinquante centiares, première classe, d'un revenu de deux francs soixante-quinze centimes ; la grange, écurie et étables avec hangar, construits en pierres, couverts en toiles canal à trois tombants d'eau. L'entrée de l'étable et écurie est au Nord-Est, et celle de la grange, au Sud-Est, sous le hangar ; le four et fournil, construits en pierres et couverts en toiles canal à deux tombants d'eau, ayant son entrée au Midi ; une ancienne maison, aujourd'hui grenier, composée de deux pièces au premier avec galetas dessus et caves dessous, ayant les portes d'entrée au Midi construite en pierres et couverte en toiles canal, à deux tombants d'eau, et une petite étable à cochons attenante cette ancienne maison, ayant son entrée au Midi, construite en pierres et couverte en toiles canal, à un seul tombant d'eau.

**Article neuf**  
Une terre, sise audit lieu de Leygue, formant le numéro 295, section C de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de deux hectares vingt-deux ares quarante centiares, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de vingt-six francs soixante-dix-neuf centimes.

**Article dix**  
Une terre, sise audit lieu de Leygue, formant le numéro 298, section C de ladite matrice cadastrale, de Ste-Alauzie, d'une contenance approximative de trente-deux ares cinquante-six centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de quatre francs.

**Article onze**  
Une terre, sise audit lieu de Leygue, formant le numéro 298, section C de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de vingt-six ares vingt-quatre centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-deux centimes.

**Article douze**  
Une terre, sise audit lieu de Leygue, formant le numéro 299, section C de ladite matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance de cinquante-six ares soixante-dix centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de huit francs soixante dix centimes.

**Article treize**  
Une friche, sise audit lieu de Leygue, formant le numéro 303, section C de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de cinquante-deux ares quatre-vingt-dix centiares, deuxième classe, d'un revenu de un franc cinquante-neuf centimes.

**Article quatorze**  
Une terre, sise audit lieu de Leygue, formant le numéro 279, section C de ladite matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance de douze ares soixante-dix-neuf centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de soixante-sept centimes.

**Article quinze**  
Un bois, sis audit lieu de Leygue, formant le numéro 310, section C de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de quatre-vingt-dix centiares, troisième classe, d'un revenu de trente-sept centimes.

**Article seize**  
Une terre, sise au lieu dit Al Périé, formant le numéro 259 P, section C de ladite matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance de seize ares trente centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de trois francs six centimes.

**Article dix-sept**  
Une terre, sise aux Vignasses, formant partie du numéro 264, section C de la dite matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance de vingt-neuf ares soixante centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de trois francs vingt-cinq centimes.

**Article dix-huit**  
Une terre, sise au lieu de Leygue, formant partie du numéro 286, section C de ladite matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance de huit ares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc soixante-deux centimes.

**Article dix-neuf**  
Une terre, sise audit lieu de Leygue, formant partie du numéro 288, section C de ladite matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance de cinquante-sept ares trente-trois centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de sept francs quatorze centimes.

**Article vingt**  
Une vigne, sise au lieu des Vignasses, formant le numéro 265, section C de la matrice cadastrale, d'une contenance de vingt ares quarante centiares, troisième classe, d'un revenu de deux francs quarante-cinq centimes.

**Article vingt-un**  
Une maison, sise audit lieu de Leygue, formant le numéro 297, section C de ladite matrice cadastrale de Ste-Alauzie, composée de quatre chambres au premier avec galetas dessus et caves dessous, la porte d'entrée est au couchant sur une terrasse au bout d'un escalier en pierres, avec deux fenêtres au même aspect, deux au nord, deux au levant et une au midi ; l'entrée de la cave est à cet aspect, et à une petite fenêtre au couchant, elle est construite en pierres et couverte en toiles canal, à quatre tombants d'eau, quatrième classe, d'un revenu de vingt francs.

Les biens immeubles ci-dessus désignés sont portés sur la tête de Baudel Etienne, acquéreur de Tulle, à Leygue.

**Article vingt-deux**  
Un bois, sis au lieu de Leygue, formant le nu-

méro 302, section C de la matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance de quatre-vingt-un trième et cinquième classes, d'un revenu de quatre francs dix-huit centimes ; cet article est porté sur la tête de Tulle Hyppolyte, mais a fait partie de la vente consentie par lui auxdits mariés Baudel.

**Article vingt-trois**  
Un bois, sis au lieu dit Vignasses, formant partie du numéro 266, dite section C de la matrice cadastrale de Ste-Alauzie, d'une contenance approximative de vingt-six ares, deuxième, troisième et cinquième classes, d'un revenu approximatif de deux francs quarante centimes, ce numéro est porté en entier sur la tête du sieur Montagnac Antoine, à Blagace, mais a été compris pour partie dans ladite vente faite auxdits mariés Baudel, par ledit Tulle, suivant acte de vente au rapport de M<sup>e</sup> Carayon, notaire à Castelnau, en date du vingt-huit août mil huit cent soixante-quinze.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, sont situés sur le territoire de la commune de Ste-Alauzie, canton de Castelnau-Montriat, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite le vingt sept septembre dernier, et l'adjudication desdits biens a été continuée au vingt-neuf octobre courant.

En conséquence, l'adjudication desdits biens saisis, aura lieu le **vingt-neuf octobre** courant, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en deux lots composés comme suit :

Le premier, des articles un, trois, quatre, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt-un et vingt-deux du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.  
Et le second, des articles deux, cinq, six, quinze, vingt et vingt-trois du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.  
En sus d's charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.  
Cahors, le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, F<sup>o</sup> N<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Recu un franc quatre-vingt-huit centimes décimés compris.  
Signé : DALAT, receveur.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

## Distillerie centrale du Quercy

**CRÈME DE NOIX BOUTET**  
A BASE DE FINE CHAMPAGNE  
MÉDAILLÉE PAR L'ACADEMIE HORS CONCOURS.  
Exiger le Véritable Non  
**CAHORS**

EXPOSITION



CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

### EAU MINÉRALE NATURELLE

## VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :  
**GRANDE-GRILLE.** — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
**HOPITAL.** — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.  
**CÉLESTINS.** — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.  
**HAUTERIVE.** — Prescrite comme Célestins.  
Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire :  
PARIS, 8, Boulevard Montmartre  
**EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE**  
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

### LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN  
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.  
Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.  
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron  
Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

## SUCRAGE DES VENDANGES

**M. Michaud-Larivière Fils, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, Cahors,** étant en rapports directs avec un des principaux négociants importateurs de sucres pour vendanges, prévient les nombreux propriétaires qu'il pourra comme les années précédentes, leur offrir des sucres avec réduction des droits à des prix défiant toute concurrence.

Sucre cristallisé, 1<sup>er</sup> blanc, garanti à 98 degrés, à 63 fr. les 100 kil. par sac de 100 kilogrammes

Franco, gare la plus rapprochée du propriétaire.

**M. Michaud-Larivière Fils,** leur fait savoir également qu'ils doivent lui remettre le certificat les autorisant à employer ces sucres au moins huit jours à l'avance, les sucres étant expédiés des magasins du négociant-importateur.

Raisins secs à boisson. — Alcool bon goût. — Acide tartrique et tannin.

**NOTA.** — Toutes les demandes d'autorisations et certificats doivent être faits sur papier timbré.



**Eaux-de-vie de Prunes**  
NOUVEL ALAMBIC FIXE OU BREVETÉ S.G.D.G. BASCULANT SYSTEME DEROY pour distiller Prunes, Pruneaux, Fruits divers, Mout de toute nature. Les Mars, Vins, produisant EAU-DE-VIE SUPERIEURE sans FUSSE. Déjà fait toutes les imitations. FONCTIONNEMENT GARANTI. Vente conditionnelle à l'essai. 150 appareils vendus en 2 ans  
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS ILLUSTRE  
**DEROY FILS AINÉ, Constructeur, r. du Théâtre, 73, 75, 77 (Grenelle), PARIS.**

# Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssèdre

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.